Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213301674-20230306-230306-09-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/03/2023

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE DE FLOIRAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

Objet

Association Hauts de Garonne Développement- Cotisation 2023. Autorisation

Séance du 6 mars 2023

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE EST DE :

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 février 2023 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

Etaient présents :

Alexandre BOURIGAULT – Nathalie LACUEY – Jean Claude GALAN – Andrée COLLIN - Pascal CAVALIERE – Martine CHEVAUCHERIE – Didier IGLESIAS - Hélène BARBOT – Jean-Michel MEYRE – Régis DESCLAUX DE LESCAR – Hervé DROILLARD – Nadine GRENOUILLEAU – Nicole BONNAL – Christophe BAGILET - Vincent BUNEL -Olivier SAILHAN – Josette DURLIN – Ahmed ASFOR – Kamel MEHERZI -Justine ADENIS – Cédric JUIF – Catherine ARNOLD – Séverine CASTAGNET – Alexandre LEDOUX – Patrick DANDY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Fatima SABI à Andrée COLLIN – Nathalie BIJOUX à Alexandre BOURIGAULT
Céline PROUHET à Nadine GRENOUILLEAU – SOLA Muriel à Martine CHEVAUCHERIE
Monique FRENEL à Nathalie LACUEY – Jonathan SINSOU à Séverine CASTAGNET

***Absent* : Nicolas CALT**

Mme Josette DURLIN a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réussite de certains projets est subordonnée à une réelle intercommunalité. Il est donc proposé, comme les années précédentes, de confier certaines missions à l'association Hauts de Garonne Développement, notamment en matière d'aménagement du territoire, d'économie et d'emploi.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213301674-20230306-230306-09-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/03/2023

En 2022, l'Agence Hauts de Garonne Développement s'est investie dans :
- le soutien à la création, à l'implantation et au développement des entreprises,
- l'animation et gestion de pépinière, la conduite d'actions de rayonnement économique avec les Clubs d'entreprises et les acteurs de l'économie,
- la participation aux actions économiques concertées et animées par Bordeaux Métropole et les autres partenaires.

Le montant de la cotisation lié au fonctionnement de Hauts de Garonne Développement est fixé à la somme globale de 18 181€ au titre de l'année 2023. Ce dernier est calculé sur la base du nombre d'habitants de la Commune X 1,00€.

Ces missions donnent lieu au versement d'une subvention communale qui, pour l'année 2023, s'élève à 18 181€. Par ailleurs, l'ensemble des missions est inscrit au sein de la convention ci-jointe entre la Ville et l'association.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;
Vu la demande de l'Association "Hauts de Garonne Développement" ;
Vu l'avis de la commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville, Médiation, Insertion Emploi, Solidarités Internationales, Numérique en date du 15 février 2023 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE le versement de la subvention communale de 18 181€ à Hauts de Garonne Développement.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2023 Chap. 65 - Article 6574-824.

Nombre de votants : 32
Suffrages exprimés : 32
Pour **: 32**
Contre :
Abstention :

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 8 mars 2023

Le Maire,
Jean-Jacques PUYOBRAU